



SYNEOX, filiale D'INNOVEOX, annonce le dépôt d'un nouveau brevet révolutionnaire permettant l'inertage à froid de l'amiante

Paris, le 02 septembre 2015

INNOVEOX (Alternext, FR0011066885 – ALIOX), fournisseur de solutions pour le traitement définitif et la valorisation des déchets industriels toxiques, poursuit ses avancées technologiques et annonce le dépôt d'un nouveau brevet sur l'inertage* à froid de l'amiante au sein de sa filiale Syneox, expert en systèmes automatisés et robotiques en milieu hostile.

Avec ce nouveau brevet, Innoveox, après son expertise dans le recyclage des effluents liquides industriels, souhaite ainsi étendre son offre sur le traitement et le recyclage des déchets solides dangereux et s'ouvre à un nouveau marché.

L'amiante : Un marché annuel de 1 milliard d'euros sur la France pour les 10 prochaines années (source : NUDEC 2015)

Ces unités de petites tailles (container 40 pieds), transportables et totalement sécurisées, permettront directement, sur les chantiers ou les zones à traiter, de rendre inerte l'amiante pour une durée allant de 1 000 à 2 000 ans en fonction de l'encapsulage choisi (de 100 à 300 ans pour le béton) et des législations locales.

Les unités ne seront pas vendues, mais commercialisées sous forme de services avec une maîtrise complète par Syneox de la partie automatisation ainsi que la vente des consommables (céramique spécifique Syneox).

Les produits sous forme de briques issus de cette double encapsulation par céramique basse température seront parfaitement traçables et disposeront d'un marquage à vie. Ces matériaux, après autorisation des administrations, pourraient être réemployés.

En termes de durée et de résistance biologique et physicochimique, ce traitement est proche de la vitrification de l'amiante par la torche à plasma, mais avec un coût très inférieur et une mise en œuvre simple, efficace et sécurisée, apte à absorber les volumes importants d'un marché mondial toujours en production. Il s'agit d'une réelle alternative aux deux solutions actuelles que sont l'enfouissement et la vitrification. Enfin, cet inertage est sans conséquence pour l'environnement étant dépourvu d'émissions dans l'atmosphère, avec un excellent bilan carbone.

Innoveox, lauréat du Trophée PEXE 2015 de l'éco-entreprise innovante (catégorie déchets et économie circulaire) reçoit l'appui commercial de la société d'ingénierie NUDEC (filiale du groupe BURGEAP), spécialiste de la gestion de l'amiante. Son Président Directeur Général, Benjamin Torchio, indique : « Cette innovation représente une véritable alternative sur un marché mondial en demande de solutions durables et compétitives. La circulaire du 15 mai 2013 met en évidence des quantités considérables d'enrobés contaminés sur les voiries et les donneurs d'ordre sont aujourd'hui à la recherche de solutions innovantes ».

* Inertage : enrobage d'un déchet pour empêcher sa dissémination



Jean-Christophe Lépine déclare : « *Je suis heureux des résultats extrêmement positifs et rapides des innovations d'Innoveox et de Syneox en Aquitaine. La création d'emplois sera prochainement annoncée en France* ».

Innoveox et Syneox souhaitent poursuivre leur développement dans le cadre d'une économie de fonctionnalité, en proposant des solutions intégrées respectueuses de l'environnement, privilégiant la prestation de services plutôt que la vente simple des unités.

Au-delà de ce déchet hautement cancérigène que représente l'amiante, d'autres marchés sont déjà à l'étude, notamment l'inertage des cendres issues des incinérateurs ou des centrales thermiques (lignite) qui représentent un problème sanitaire majeur.

Une présentation publique de l'unité sera prévue prochainement par son concepteur, Christian Delavaud, directeur de l'innovation chez SYNEOX qui vient de rejoindre le cluster dédié à la robotique, Aquitaine Robotics.

A propos d'Innoveox

Innoveox propose une solution technologique clé en main aux industriels pour le traitement et la valorisation des déchets spéciaux en utilisant le procédé de l'Oxydation HydroThermale en milieu Supercritique (OHTS) à énergie positive. Innoveox est propriétaire au niveau mondial de cette technologie développée par le CNRS, actionnaire de la société. En 2012, Innoveox a signé un partenariat structurant avec Air Liquide à la fois technologique et commercial. Son unité industrielle (capacité de traitement de 1000 tonnes/an) est en fonctionnement sur le site d'Arthez de Bearn. Innoveox a signé deux contrats de traitement sur l'île de la Réunion et en Nouvelle Calédonie d'une durée de 5 ans, et a signé un contrat de représentation exclusive en Chine. La société est cotée sur Alternext

Contacts

INNOVEOX	ACTUS finance & communication	
Jean-Christophe Lépine Président Tel. +33 1 40 06 07 06	Anne-Pauline Petureau Relations Investisseurs Tel. +33 1 53 67 36 72 Email : apetureau@actus.fr	Jean-Michel Marmillon Relations presse Tel. +33 1 53 67 36 73 Email : jmmarmillon@actus.fr